

# ECURIES DE JEAND'HEURS

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2024/2025

Ecuries de Jeand'Heurs  
 55000 L'Isle en Rigault  
 Tél. : 03.29.70.20.61  
 Mobile : 06.30.06.09.56  
 Mail : ecuries.jeandheurs@orange.fr

### INSCRIPTION pour la saison 2024/2025

<b>Nom</b>		<b>Sexe</b>	M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/>
<b>Prénom</b>		<b>Né(e) le</b>	..... / ..... / .....
<b>N° licence</b>	..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / .....	<b>E-mail</b>	
<b>Adresse</b>	..... Code postal ..... Ville .....		
<b>Tél</b>	Dom ..... / ..... / ..... / ..... / .....	Port	..... / ..... / ..... / ..... / .....
<b>Personne(s) à contacter en cas d'urgence</b>	Nom prénom	Tel : ..... / ..... / ..... / ..... / .....	
	Nom prénom	Tel : ..... / ..... / ..... / ..... / .....	

Si vous êtes déjà membre du club, inscrire juste vos noms, prénoms, email, numéro de téléphone et ceux des personnes à contacter en cas d'urgence. Merci.

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

#### 1/ Prestation :

Les packs et séances de perfectionnement saut (SP) sont utilisables du lundi 2 septembre 2024 au dimanche 10 août 2025. Ce sont des packs et cartes nominatifs.

Vous pouvez utiliser votre crédit d'heures packs dans tous les cours classiques (nommés cours de galop) qui vous intéressent et qui correspondent à votre niveau.

Les cartes de 10 séances de perfectionnement saut sont à utiliser pour les cours spécifiques saut (les mardis, jeudis en période scolaire et les jeudis, vendredis pendant les vacances d'été).

Nous nous réservons la possibilité d'annuler certains cours (organisation événementiels, absence enseignants, problèmes infrastructures ou météorologiques, absences partielles des cavaliers...). **A NOTER : les packs occasionnels s'engagent à utiliser leur pack sur les places disponibles, ils ne peuvent être préinscrits et ne sont pas prioritaires. Les séances des packs ne sont pas échangeables en séances de perfectionnement et vice versa.**

Tarifs et modalité d'utilisation de l'ensemble des prestations visibles sur le site : [www.ecuries-jeandheurs.fr](http://www.ecuries-jeandheurs.fr) ou au club house de l'établissement.

#### 2/ Assurance :

L'équitation est un sport à risque, le port d'une bombe homologuée (norme NF) est obligatoire, et tout cavalier doit porter une tenue adaptée. Le port d'un gilet de protection est recommandé. Avec votre licence FFE, vous disposez des garanties de base pour l'assurance individuelle accidents. En complément de cette assurance, il est vivement conseillé de souscrire une extension d'assurance, ainsi :

Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires.

**Je déclare être déjà assuré pour les dommages corporels**

(possibilité de souscrire une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant directement sur sa page cavalier sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr) ou via sa propre assurance).

OU

**Je ne souscris pas d'extension d'assurance et déclare en assumer les conséquences.**

Tout accident impliquant un adhérent en dehors de ses horaires de reprise, ou un non adhérent, ne saurait engager la responsabilité du club. En dehors des heures de reprises, le club ne peut pas assurer la surveillance des enfants mineurs.

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation ou j'atteste que mon enfant a recueilli un avis médical favorable et ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

3/ Annulation :

Pour harmoniser le travail de la cavalerie, nous avons besoin de connaître le nombre de cavaliers présents. Les cours peuvent être décommandés jusqu'à la veille 20h via vos codes d'accès sur le logiciel proposé par le club. Les stages peuvent être décommandés jusqu'au jeudi qui précède le début de la période de vacances concernée (sauf précisions spécifiques). Seules ces désinscriptions en ligne sont prises en compte, il est néanmoins demandé de prévenir le club pour le bien-être des équidés.

4/ Remboursement :

Les cours (packs, séances de perfectionnement) et stages non utilisés sur la période ne sont pas reportables, ni remboursables, ni échangeables. Un seul motif de remboursement peut être pris en compte : un accident survenu durant l'heure d'équitation dans l'enceinte de l'établissement. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon en cours d'année, c'est pourquoi il est conseillé aux cavaliers débutant de prendre une carte découverte.

Le club propose un étalement des paiements jusqu'à dix fois sans frais. Cette possibilité ne représente qu'une facilité de paiement et la remise de vos chèques au service administratif des Ecuries de Jeand'Heurs valide votre achat. En cas d'abandon en cours d'année, les chèques sont tout de même encaissés.

5/ Protection des données personnelles :

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc. Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat, d'encadrement et d'enseignement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement.

6/ Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est visible sur le site : [www.ecuries-jeandheurs.fr](http://www.ecuries-jeandheurs.fr) ou au club house de l'établissement.

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion. **A NOTER : en dehors de leurs reprises, les enfants mineurs ne sont pas pris en charge par le centre équestre qui ne peut assurer leur surveillance.**

7/ Droit à l'image :

Je déclare accepter / refuser\* l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres. **\*Rayer les mentions inutiles**

(brochure, articles de presse, site internet et page facebook du club et autres réseaux sociaux...)

8/ Caméra de surveillance :

Le centre équestre est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité des biens et des personnes.

J'accepte les conditions générales de vente

Fait à....., le ...../...../.....

Nom + Signature (parents pour les cavaliers mineurs)